

# Réjane Corlay, 92 ans, menacée d'expropriation à Plédran (22

écrit par Christine Tasin | 28 novembre 2013



A lire sur Breizh-info

<http://www.breizh-info.com/4207/actualite-societale/le-cri-du-desespoir-pledran-enquete-sur-lexpropriation-possible-de-rejane-corlay-92-ans-video/>

Ça devient insupportable ce qu'ils ont décidé de faire subir aux Français moyens.

On les accable de taxes et d'impôts. On augmente les impôts fonciers pour qu'ils soient contraints de vendre leurs terres. On les exproprie pour créer des logements sociaux qui seront en priorité octroyés aux immigrés, légaux ou illégaux. On chasse nos jeunes des foyers de jeunes travailleurs pour y mettre des illégaux. On supprime le COS, le rapport obligatoire entre construction et surface du terrain (de fait on va permettre de supprimer tous les terrains privés, les maisons construites vont devenir des maisons "de ville" toutes côte à côte sans espace. On nous impose des normes drastiques de construction mais la loi Duflot supprime parkings et garages pour obliger les familles à prendre leurs 3 gosses

sous le bras avec leurs packs d'eau dans le tramway, grande folie à la mode dans toutes les mairies socialistes et elle prévoit l'autorisation des constructions sur des terrains en friche depuis plus de 10 ans et isolés..." *Dans les communes ou parties de commune qui ne sont pas couvertes par un PLU ou une carte communale, des constructions qui ne sont pas situées en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants peuvent être autorisées, à titre exceptionnel, sur les terrains en friche depuis plus de dix ans, sur délibération motivée de la commune et après avis conforme de la CDCEA. Cet avis est réputé favorable s'il n'est pas intervenu dans un délai de 2 mois à compter de la saisine de la commission.*" Elle prévoit également (qui s'en étonnera ? ) d'installer des aires d'accueil des gens du voyage dans les zones agricoles, naturelles et forestières... Bonjour le budget de raccordement à l'eau pour les communes, sans parler des ordures ménagères... qui seront payés par ces cochons de Français moyens qui ont travaillé dur toute leur vie pour s'offrir une petite maison dans un village : "à titre exceptionnel, délimiter **dans les zones naturelles, agricoles ou forestières** des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisées des constructions, des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage, des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs sous réserve de la compatibilité avec la zone, et des conditions d'hygiène et de sécurité auxquelles doit satisfaire l'installation de résidences démontables pour bénéficier de l'autorisation."

Ils font tout pour nous amener à l'insurrection...

**Christine Tassin**